

Procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire du lundi 25 février 2019 au Golf de Tarbes-Tumulus.

Le lundi 25 février 2019 à 19 heures, les membres du Comité départemental de Golf des Hautes Pyrénées se sont réunis au Golf de Tarbes-Tumulus sur convocation du conseil d'administration. L'assemblée est présidée par Mr Yves Ribaut en sa qualité de Président 2019. Le secrétariat est assuré par Mr Michel Bonnaventure.

Le Président constate que les 5 membres de l'Association : les Associations Sportives des Golfs de La Bigorre, Hippodrome-Laloubère, Lannemezan, Lourdes et Tarbes-Tumulus sont présents ou représentés, déclare que l'assemblée générale ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Lecture et approbation du rapport moral du Président.
- Lecture et approbation des Comptes 2018.
- Lecture et approbation du Budget Prévisionnel 2019.
- Cotisation 2019 des membres et quitus au trésorier.
- Rapport des Commissions.
- Questions diverses.

Suite à la séance, personne ne désirant plus prendre la parole, le Président clôt l'Assemblée qui a délivré ses scrutins par les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION : le rapport moral du Président est votée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : les Comptes 2018 et le budget prévisionnel 2018 sont approuvés à l'unanimité et quitus est donné à la Trésorière.

TROISIEME RESOLUTION : la proposition de laisser inchangée la Cotisation des membres pour 2019 à 50€ est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.
Fait à Pouzac le 26 février 2019

Le Secrétaire
Michel BONNAVENTURE

le Président
Yves RIBAUT



